

Saint-Amandois → Ville et villages

COLOMBIERS ■ Le syndicat du canal de Berry va lancer une étude pour vérifier la solidité du pont-canal

L'avenir de la Tranchasse se dessine

Hier, le syndicat du canal de Berry a visité le site du pont-canal de la Tranchasse, interdit d'accès depuis plus d'un an. Le syndicat a annoncé qu'une étude allait être lancée pour vérifier sa solidité.

Yassine Azoug

yassine.azoug@centrefrance.com

C'est un dossier sensible auquel le syndicat du canal de Berry a décidé de s'attaquer. Depuis un an et demi, le pont-canal de la Tranchasse, situé sur les communes de Colombiers et Ainay-le-Vieil et classé monument historique depuis 2009, est interdit aux piétons et cyclistes en raison de son état de délabrement.

Hier après-midi, la présidente du syndicat du canal de Berry, Véronique Fenoll, était en visite sur le terrain avec quelques élus membres du syndicat. Tous ont pu constater l'état du pont : pierres qui tombent, garde-corps en très mauvais état...

Le compte rendu de l'étude devrait être connu en janvier ou février 2016

Ce rendez-vous était aussi l'occasion pour le directeur du syndicat, Emmanuel Rochais,



VISITE. Des membres et agents du syndicat du canal de Berry, hier après-midi, sur le pont-canal de la Tranchasse. PHOTO Y.A.

d'annoncer une nouvelle étape sur ce dossier : « Le syndicat a lancé un appel d'offres pour réaliser une étude sur la solidité du pont. Le résultat de cette offre sera connu ce mercredi. »

« Le compte rendu de l'étude devrait être connu en janvier ou février 2016 », ajoute Véronique Fenoll. Le pont va ainsi être passé au crible pour connaître réellement son état. « Il s'agit de ce qu'on appelle une inspection

détaillée, précise le directeur du syndicat. Des sondages de pierres seront réalisés sur l'ensemble de la structure du pont. »

Le syndicat a donc avancé sur ce dossier. « Car l'objectif premier est de rétablir la continuité du sentier de grande randonnée 41 (GR 41) qui passe par le pont-canal et qui relie Tours (Indre-et-Loire) au Mont-Dore (Puy-de-Dôme). L'édifice sera aussi un lieu de passage dans le

projet du canal de Berry à vélo entre Montluçon (Allier) et Saint-Amand », explique Véronique Fenoll et Emmanuel Rochais. Autre objectif : rétablir la continuité écologique, c'est-à-dire « permettre aux poissons de remonter le courant du Cher sous le pont », indique le directeur du syndicat. Car en plus d'être classé monument historique, le pont est également classé « Grenelle ».

Une fois les conclusions connues, le syndicat du canal de Berry va devoir trouver, en fonction des travaux à réaliser, des financements notamment auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou encore de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac).

Pour l'heure, même si des personnes continuent à traverser, l'accès au pont-canal de la Tranchasse reste interdit. ■